RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

# COMMUNIQUE DE PRESSE

ANP
الوكالة الوطنية للموانئ
Agence Nationale des Ports

**Casablanca, le 2 juillet 2020**

## L'ANP ET L'AFD RENFORCENT LEUR PARTENARIAT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET COMPETITIF DES PORTS

**Le 2 juillet 2020, en présence de S.E. l'Ambassadrice de France au Maroc, Madame Hélène Le Gal, l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Agence Nationale des Ports (ANP) ont signé un accord de prêt de 1,1 Milliard de dirhams (100 Millions d'euros), associé à une subvention d'assistance technique de 8,7 Millions de dirhams (800 000 euros). Ce nouveau concours financier et technique de l'Agence Française de Développement (AFD) à l'Agence Nationale des Ports (ANP) vient consolider les relations de coopération entre ces deux Organismes et permettra (i) d'améliorer la compétitivité des ports gérés par l'ANP, (ii) d'accroitre leur résilience face aux effets du changement climatique et (iii) de renforcer leur intégration urbaine.**



La coopération économique entre le Maroc et la France se renforce dans le secteur portuaire par la mise en place d'un nouvel emprunt.*« Le Maroc et la France sont toutes deux des économies de la mer, et notre coopération dans les domaines portuaires et maritimes en est d'autant plus évidente à la fois pour renforcer notre ancrage commercial mais aussi pour allier nos efforts en vue de promouvoir une économie bleue, performante et soucieuse d'un développement durable »* relève **Hélène LE GAL**, **Ambassadrice de France au Maroc**.

Le partenariat financier et technique entre l'ANP et l'AFD, déclenché en 2012 par l'octroi par l'AFD à l'ANP d'un prêt de 50 Millions d'Euros et une subvention d'assistance technique de 300.000 euros, vient de franchir aujourd'hui une nouvelle étape importante marquée par la mise en place d'un nouveau financement d'un montant de 100 Millions d'euros. *« Notre programme d'investissement 2018-2024 permettra de consolider le développement et la modernisation du tissu portuaire afin de stimuler l'impact socio-économique des espaces portuaires sur leurs hinterlands. Notre vision à travers ce programme intègre également la dimension de développement durable en faisant, notamment de l'ouverture des ports sur leurs cités un levier de valorisation du foncier portuaire, d'aménagement d'espaces urbains et de création de nouvelles activités génératrices de richesses et d'emplois »* souligne **Nadia LARAKI**, **Directrice Générale de l'Agence Nationale des Ports**.

L'enjeu de ce programme porte, également, sur la promotion de ports plus résilients au changement climatique. *« Ce nouveau programme visera à élever la résilience des infrastructures portuaires et leur adaptation au changement climatique à travers, notamment le confortement d'ouvrages et la protection des infrastructures portuaires face à la montée du niveau de la mer, la mise en place d'un dispositif de bilan carbone pour améliorer l'efficacité énergétique et de prévention de la pollution marine pour préserver la biodiversité du milieu aquatique »* souligne **Mihoub MEZOUAGHI**, **Directeur de l'AFD au Maroc**.